

Avenquest

Exercice clos le 30 juin 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

APLITEC
Les patios Saint-Jacques
4-14, rue Ferrus
75014 Paris
S.A.S. au capital de € 2.386.360

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Avanquest

Exercice clos le 30 juin 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Avanquest, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception des points décrits dans les paragraphes suivants ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Dans notre rapport sur les comptes sociaux au 30 juin 2015, nous avons formulé une réserve portant sur l'impossibilité d'apprécier les hypothèses retenues pour l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées et des frais de développement activés.

- Ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe au paragraphe 4.4.2.1.3, la valeur des titres de participation, créances rattachées et comptes courants, est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage appréciée en considérant plusieurs éléments. Néanmoins, le niveau de documentation des plus-values latentes et des éléments prévisionnels ne nous permet pas d'apprécier la valeur nette des titres de participation, créances rattachées et comptes courants des filiales Avanquest America et PC Helpsoft Inc qui s'élève à M€ 14,4.
- Ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe aux paragraphes 4.4.2.1.1 et 4.4.3.1, la documentation mise en place par la société et traduisant les décisions prises par le management au cours du second semestre de l'exercice supporte la comptabilisation d'une dépréciation de K€ 485 sur les actifs incorporels « myDevices » au 30 juin 2016 et l'amortissement accéléré sur Avanquest Software, ramenant ces actifs à zéro. Les éléments qui nous ont été transmis documentent l'évaluation des actifs à la clôture de l'exercice. Néanmoins, nous sommes amenés à formuler une réserve portant uniquement sur le niveau de résultat car nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si cette dépréciation et cet amortissement accéléré auraient dû être comptabilisés en tout ou partie sur les exercices précédents.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit aux réserves mentionnées ci-dessus :

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La note 2.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 19 octobre 2016

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

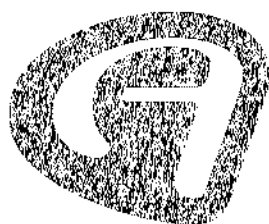
A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a smaller, more complex mark.

Pierre Laot

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop followed by a horizontal line.

Franck Sebag



Avanquest®

Comptes sociaux 30 juin 2016

Immeuble Vision Défense

89-91, boulevard National

F-92257 La Garenne-Colombes Cedex

T +33 1 41 27 19 70

F +33 1 41 27 19 71

www.avanquest-group.com

SA au capital de 37 531 655,5 €

RCS Nanterre B 329 764 625 – NAF 5329C

TVA Intracommunautaire FR 05 329 764 625

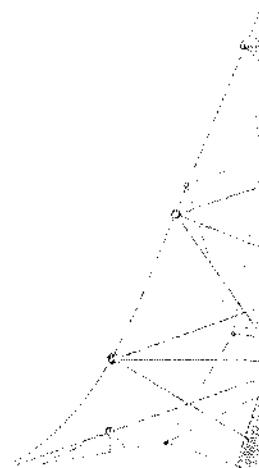
COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2016

1.1 COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2015-16	2014-15
Chiffre d'affaires net	4.4.5.1	18 235	26 741
Production stockée		215	-212
Production immobilisée			621
Subventions d'exploitation		1	
Reprises amortissements, provisions et transferts de charges		3 166	1 973
Autres produits		1 404	1 322
Produits d'exploitation		23 021	30 445
Achats de marchandises et variation de stock		2 261	3 019
Achats matières premières et variation de stock		281	257
Autres achats et charges externes		13 747	16 327
Impôts, taxes et versements assimilés		190	231
Salaires et traitements		3 682	3 916
Charges sociales		1 825	1 966
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1 727	1 334
Dotations aux provisions sur immobilisations		460	85
Dotations aux provisions sur actif circulant		331	80
Dotations aux provisions pour risques et charges		50	36
Autres charges		3 265	4 631
Charges d'exploitation		27 819	31 882
Résultat d'exploitation		(4 798)	(1 437)
Produits financiers des participations			250
Produits autres valeurs mobilières, créances immobilières		239	228
Autres intérêts et produits assimilés		1 034	667
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 426	2 219
Différences positives de change		163	321
Produits financiers		4 862	3 685
Dotations financières aux amortissements et provisions		2 140	3 088
Intérêts et charges assimilées		2 962	1 835
Différences négatives de change		536	457
Charges financières		5 638	5 380
Résultat financier	4.4.5.2	(776)	(1 695)
Résultat courant avant impôts		(5 574)	(3 132)



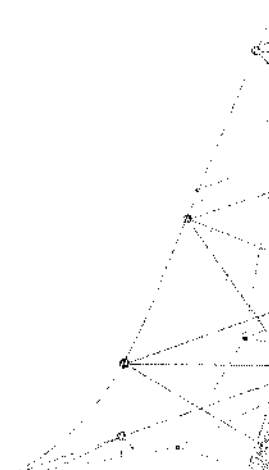
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		826	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 603	22 870
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 721	39 627
Produits exceptionnels		10 150	62 497
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 547	6 901
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		16 245	51 881
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions		423	816
Charges exceptionnelles		20 215	59 598
Résultat exceptionnel	4.4.5.3	(10 065)	2 899
Résultat avant impôt		(15 639)	(233)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices	4.4.7.7	(261)	(206)
Bénéfice ou Perte		(15 378)	(27)





1.2 BILAN ACTIF AU 30/06/2016

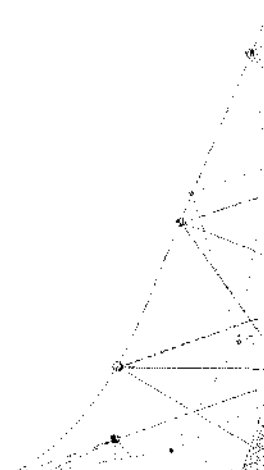
(en milliers d'euros)	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Net 30/06/16	Net 30/06/15
Immobilisations incorporelles	4.4.3.1 à 4.4.3.2	17 774	17 432	342	2 413
Immobilisations corporelles	4.4.3.3	1 499	1 401	98	160
Titres de participation	4.4.3.4	67 576	63 022	4 554	4 564
Autres immobilisations financières	4.4.3.4	7 896	3 274	4 622	4 681
Actif immobilisé		94 745	85 129	9 616	11 818
Stocks					
En cours de production de biens		81		81	34
Produits intermédiaires et finis		787	166	621	313
Marchandises		301	31	270	228
Créances	4.4.3.6 à 4.4.3.8				
Avances et acomptes versés sur commandes					8
Créances clients et comptes rattachés		8 999	1 522	7 477	6 425
Autres créances		22 112	10 507	11 605	19 450
Trésorerie					
Valeurs mobilières de placement		2 914		2 914	13
Disponibilités		6 600		6 600	25 492
Comptes de régularisation	4.4.3.8				
Charges constatées d'avance		943		943	970
Actif circulant		42 737	12 226	30 511	52 933
Écart de conversion actif		511		511	634
Total général		137 993	97 355	40 638	65 385





1.3 BILAN PASSIF AU 30/06/2016

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2016	30/06/2015
Capital social		37 532	37 498
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		124 128	124 162
Réserve légale		688	688
Autres réserves		3 768	3 768
Report à nouveau		(122 034)	(122 207)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(15 378)	(27)
Provisions réglementées		108	60
Capitaux propres	4.4.4.1.1	28 812	44 142
Provisions	4.4.4.2	1 258	2 077
Dettes financières	4.4.4.3		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		24	1 664
Emprunts et dettes financières divers		94	1 322
Dettes d'exploitation	4.4.4.4 & 4.4.4.4.9		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 921	10 425
Dettes fiscales et sociales		1 412	1 514
Dettes diverses			
Autres dettes	4.4.4.12	1 775	1 848
Dettes		8 226	16 773
Ecart de conversion passif	4.4.4.10	2 342	2 393
Total général		40 638	65 385



1.4 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1.4.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.4.1.1 PLAN DE RESTRUCTURATION FINANCIERE

À la clôture de l'exercice précédent, le groupe Avanquest avait finalisé son plan de restructuration financière, avec une réduction de l'endettement bancaire de la société Avanquest SA à 1,6 million d'euros. Cette dette bancaire résiduelle a été remboursée lors de l'encaissement du prix différé d'Arvix en novembre 2015. Cette somme de 1,6 million d'euros avait déjà été versée sur un compte séquestre ouvert à la Caisse des dépôts et consignations « CDC » de sorte que ce remboursement n'a pas affecté négativement la trésorerie.

1.4.1.2 CHANGEMENT DE GOUVERNANCE

En juillet 2015, un nouveau Conseil d'Administration a été constitué avec les nominations de Messieurs Marc Goldberg, Frédéric Paul, Mesdames Marie-Christine Levet et Luisa Munaretto.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2015, dans sa 15^e résolution, a décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, avec effet au 1^{er} janvier 2016. Ce nouveau mode de gouvernance est désormais en place. Le Conseil de Surveillance est constitué avec les nominations de Monsieur Marc Goldberg, Président, Madame Marie-Christine Levet, Madame Luisa Munaretto et RE Finance Consulting SA représentée par Monsieur Frédéric Paul. Au 30 juin 2016, les membres du Conseil de Surveillance sont Caroline Bouraine Le Bigot, Présidente, Madame Luisa Munaretto et Monsieur Jean-Loup Rousseau.

Le Directoire est composé de Messieurs Sébastien Martin et Pierre Cesarini. Le Conseil de Surveillance a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Pierre Cesarini en qualité de Président du Directoire.

1.4.1.3 RACHAT D'UN BLOC D'ACTIONS

Le Groupe a annoncé, le 10 mars 2016, la mise en œuvre partielle de son programme de rachat d'actions, conformément à la délégation adoptée par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2015 dans sa 14^e résolution et a racheté hors marché un bloc de 23 629 791 de ses propres actions, représentant 6,30 % de son capital, auparavant détenu par FPB Invest.

Par ailleurs, considérant que le cours actuel ne représente pas le potentiel de développement du Groupe, Avanquest a continué la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions, en achetant sur le marché 3 000 000 d'actions le 25 mai 2016.

Au 30 juin 2016, Avanquest détient 26 844 791 de ses propres actions, soit 7,15 % du capital.

Avanquest utilisera les actions acquises dans le cadre du programme de rachat conformément aux finalités prévues, à savoir notamment : l'animation du marché, leur annulation, l'attribution d'actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de tout plan d'actionnariat salarié, ou encore la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport.

1.4.1.4 CESSIION D'ACTIFS

Emme SAS, une filiale d'Avanquest SA a cédé, au 30 avril 2016, sa filiale anglaise Avanquest Software Publishing Ltd (spécialisée dans la distribution de jeux) pour 3,4 millions de livres sterling (soit 4,3 millions d'euros), avec un paiement différé de 0,9 million de livres sterling (dont 0,6 millions de livres sterling à moins d'un an).

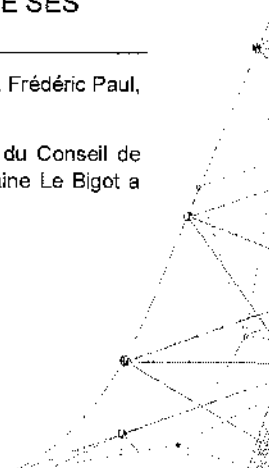
La cession de la filiale ProcessFlows, initiée le 29 mai 2015, a été finalisée. Les dettes et créances inter compagnies existantes au moment de la cession ont été abandonnées, ce qui a généré un produit de 0,3 million d'euros pour la Société. En juin 2016, Avanquest SA a signé un accord avec les actionnaires de ProcessFlows, conduisant au versement d'un complément de prix définitif de 0,9 million d'euros (dont 0,35 million d'euros avait été comptabilisé en créance lors de la cession), venant s'ajouter au prix de cession initial de 4 millions d'euros et soldant cette cession.

Avanquest SA a poursuivi la simplification de son organigramme juridique avec la transmission universelle de patrimoine de sa filiale EMMÉ SAS détenue à 100 % en date du 16 mai 2016.

1.4.1.5 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE SES COMITES

Avanquest SA a annoncé, le 10 mars 2016, la démission de la société RE Finance Consulting SA, représentée par M. Frédéric Paul, de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance à la suite de ses actions Avanquest.

Avanquest SA a annoncé, le 22 avril 2016, la cooptation de Caroline Bouraine Le Bigot, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de la société RE Finance Consulting SA, démissionnaire. Madame Caroline Bouraine Le Bigot a également rejoint le Comité d'Audit ainsi que le Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société.





Avanquest SA a annoncé, le 22 avril 2016, la démission de Marie-Christine Levet de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société.

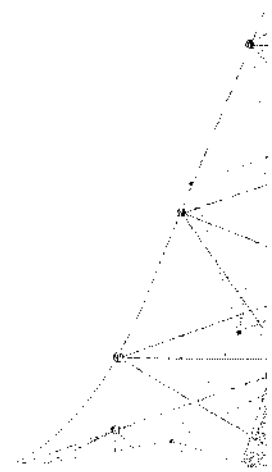
Lors de la réunion du Conseil de Surveillance, qui s'est tenue le 3 juin 2016, Monsieur Jean-Loup Rousseau a été coopté en qualité de membre du Conseil de Surveillance et Madame Caroline Bouraine Le Bigot a été nommée Présidente. Elle succède ainsi à Monsieur Marc Goldberg qui a demandé au Conseil de Surveillance de lui permettre de se retirer afin de se concentrer sur les opérations de fusion/acquisition de la Société.

1.4.1.6 ABANDONS DE CREANCES

Au 30 juin 2016, le solde du compte courant entre Avanquest Software SA et sa filiale Avanquest North America Inc. s'élevait à 17,6 millions d'euros, contre 12,7 millions d'euros au 30 juin 2015.

À la lumière des résultats déficitaires d'Avanquest North America et pour soutenir cette dernière financièrement, Avanquest SA a décidé de procéder à un abandon de créance, à hauteur de 12 millions de dollars (10,8 millions d'euros) avec clause de retour à meilleure fortune applicable avant le 1^{er} juillet 2030.

Les droits d'utilisation de la marque Avanquest (« Trademark License Fees ») facturées à Avanquest North America dans le cadre de la convention sur le « trademark licence agreement » pour un montant de 1,1 million de dollars (0,9 million d'euros), au titre de l'exercice 2015-2016, ont fait également l'objet d'un abandon de créances avec une clause de retour à meilleure fortune applicable avant le 1^{er} juillet 2021.





1.4.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.4.2.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en euros et conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France. Les informations sont données en milliers d'euros sauf information contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisées par le plan comptable général et l'avis 2014-03 de l'ANC

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel

Les comptes annuels 2015/2016 ont été arrêtés par le Directoire du 30 septembre 2016.

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note 1.4.4.8. relative au risque de liquidité.

La préparation des états financiers de la Société requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges.

La Direction de la Société revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent ; Les réalisations pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2016 concernent les évaluations retenues pour les frais de développement et les titres de participation.

1.4.2.1.1 Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Conformément à la réglementation en matière de frais de recherche et développement, deux phases sont distinguées :

- la phase de recherche ;
- la phase de développement. Seuls les coûts encourus sur cette phase peuvent être comptabilisés à l'actif.

Phase de développement

Les frais de développement sont immobilisés sous cette rubrique à condition que :

- les projets soient nettement individualisés ;
- les coûts soient distinctement établis ;
- les projets aient de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

L'activation des frais de développement est envisagée pour l'ensemble des projets de l'entreprise. Les coûts correspondant à ceux ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Ils sont amortis sur une durée appréciée en fonction de leur durée de vie utile, sur une période de cinq ans au maximum.

Avanquest procède au niveau Groupe à une évaluation périodique des perspectives commerciales et de la durée de vie utile de chaque développement immobilisé. Si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur estimée des produits futurs, il est constitué une provision pour dépréciation.

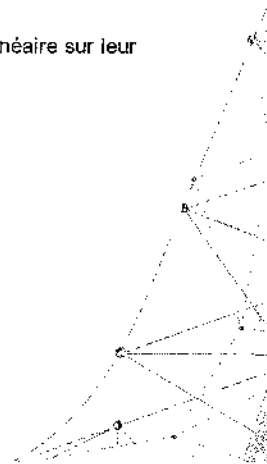
Autres immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de cinq ans.

Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

À la clôture de l'exercice, cette valeur est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage.





Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

1.4.2.1.2 Immobilisations corporelles

Valorisation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Amortissement

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée de vie estimée. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------|------------------------|
| - Agencements et installations | linéaire 10 ans |
| - Mobilier de bureau | linéaire 7 et 10 ans |
| - Matériel informatique | linéaire 3, 4 et 5 ans |

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur ou de modification de la durée d'utilisation. En cas de modification de la durée d'utilité estimée, la durée d'amortissement est modifiée et l'amortissement annuel modifié en conséquence.

1.4.2.1.3 Immobilisations financières

Titres de participation et créances rattachées y compris comptes courants envers les filiales

Les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont constatés en charge.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation, créances rattachées et comptes-courants est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage.

Cette dernière est annuellement appréciée en prenant en considération les éléments suivants :

- Capitaux propres ;
- Plus-values latentes ;
- Rentabilité ;
- Éléments prévisionnels ;
- Utilité pour l'entreprise ;
- Valeur de marché.

Lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure à la valeur d'acquisition (y compris les créances rattachées), une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Autres immobilisations financières

Ces éléments sont valorisés à leur valeur d'acquisition et correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et aux créances rattachées aux participations.

1.4.2.2 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement. Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du dernier prix d'achat connu) et de la valeur nette de réalisation.

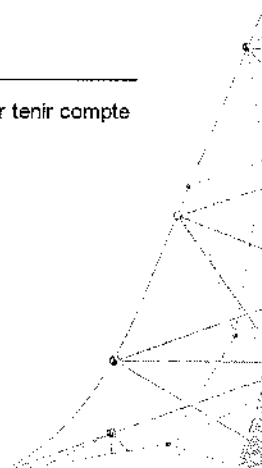
Les marchandises en stock sont valorisées au prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque ce prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation estimée.

Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matières premières, de la main-d'œuvre et une quote-part de frais généraux directs à l'exclusion des frais généraux administratifs.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

1.4.2.3 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.





1.4.2.4 OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au taux de la devise du mois précédant la date de l'opération. Les comptes bancaires en devises sont valorisés au cours de clôture.

1.4.2.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au prix d'achat selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte d'une éventuelle diminution de la valeur des titres à la clôture de l'exercice.

1.4.2.6 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se compose principalement du chiffre d'affaires de la vente de logiciels, cœur de métier de la société Avanquest, et de la vente de services notamment sous forme d'une refacturation des prestations assurées par la maison mère aux filiales du Groupe. Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients :

- Les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit ou du téléchargement sur internet. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré prorata temporis sur la durée de la période correspondante ;
- Les royalties facturées aux sociétés du Groupe sur la base du chiffre d'affaires produit généré dans ces filiales sont reconnues en chiffre d'affaires dès que le chiffre d'affaires a été constaté dans les filiales ;
- Les prestations de support sous-traitées sont reconnues en chiffre d'affaires sur la base des relevés communiqués par le sous-traitant. Le revenu lié à ces prestations n'est pas étalé dans le temps dans la mesure où le prestataire assure l'entière responsabilité de la charge de sous-traitance et où la charge correspondante est enregistrée au même rythme que le chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires de la vente des prestations de support pour laquelle Avanquest agit en tant qu'apporteur d'affaires est comptabilisé en chiffre d'affaires pour le montant net de commissions.

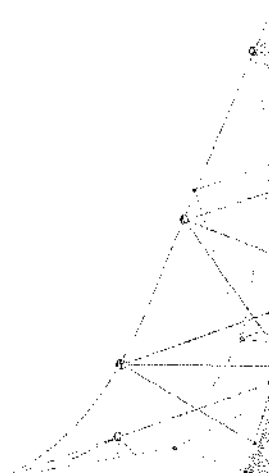
1.4.3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ACTIF DU BILAN

1.4.3.1 FRAIS DE DEVELOPPEMENT ET LOGICIELS

L'enveloppe consacrée par Avanquest SA aux frais de développement au titre de l'exercice 2015-2016 s'élève à 1,4 million d'euros, contre 1,3 million d'euros lors de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2015-2016, une évaluation des projets de développement de chaque activité a été effectuée au niveau de la Société. L'impact sur l'exercice 2015-2016 au niveau de la société Avanquest SA est le suivant :

- dépréciation des frais de développement activés sur l'activité myDevices de 485 milliers d'euros ;
- amortissement accéléré des frais de développement immobilisés liés à l'activité Avanquest Software. La valeur nette des frais de développement activés est couverte par un amortissement dérogatoire.





Ce poste est constitué des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortisse- ments et provisions	Net
Frais de développement activés	9 238	9 148	90
Marques	68	27	41
Progiciels acquis	1 163	982	181
Total	10 469	10 157	312

1.4.3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

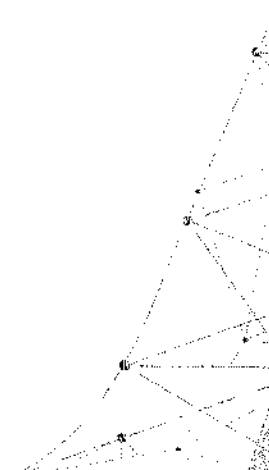
<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut 01/07/2015	Acquisitions	Cessions, virements de poste à poste	Brut 30/06/2016	Amortisse- ments et provisions 30/06/16	Net 30/06/2016	Net 30/06/2015
Frais de développement	10 143	326		10 469	10 157	312	2 383
Fonds de commerce	6 440	193		6 633	6 633	0	0
Autres immo. incorporelles	30	642		672	672	30	30
Total	16 613	1 161	0	17 774	17 432	342	2 413

Le fonds de commerce correspond au mali technique dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine de Micro Application à Avanquest et il est entièrement déprécié au 30 juin 2016 en application des règles et méthodes décrites au § 1.4.2.1.1.

Les acquisitions correspondent aux apports générés lors de la transmission universelle de patrimoine d'EMME SAS à Avanquest entièrement dotées ou dépréciées.

1.4.3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut 01/07/2015	Acquisitions	Cessions, virements de poste à poste	Brut 30/06/2016	Amortisse- ments et provisions 30/06/16	Net 30/06/2016	Net 30/06/2015
Agencements, aménagements et installations	542		80	462	426	36	83
Matériel et mobilier de bureau & informatique	1 012	65	40	1 037	975	62	77
Total	1 554	65	120	1 499	1 401	98	160



1.4.3.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	Brut 01/07/2015	Acquisitions	Fusion, cessions, virements de poste à poste	Brut 30/06/2016	Amortisse- ments et provisions 30/06/16	Net 30/06/2016	Net 30/06/2015
Titres de participation	67 586	8 309	8 319	67 576	63 022	4 554	4 564
Créances rattachées à des participations	6 602	1 027	214	7 415	3 129	4 286	4 065
Autres titres immobilisés	169	3	24	148	145	3	169
Prêts	57	17	0	74	0	74	57
Prêts, autres immo. financières	390	39	170	259	0	259	390
Total	74 804	9 395	8 727	75 472	66 296	9 176	9 245

Les mouvements ayant affecté le poste « titres de participation » proviennent d'une part de la transmission universelle du patrimoine d'Emme SAS et d'autre part de la cession de la filiale Avanquest Software Publishing Ltd. apportée lors de la TUP.

Le poste « Prêt » correspond à la participation à l'Effort construction. L'entreprise a opté pour une participation sous forme de prêt à compter de ses versements de 2014 et elle est engagée *a minima* pour cinq ans.

En application des principes décrits au § 1.4.2.1.3, la société a procédé à l'analyse de la valeur recouvrable des titres de participation et créances rattachées y compris les comptes courants envers les filiales. La principale valeur d'actif correspond à la filiale Avanquest America Inc. pour une valeur nette totale de 7,8 millions d'euros (dont titres : 3,5 millions d'euros et créances long terme : 4,3 millions d'euros) ainsi que d'un compte-courant envers Avanquest North America Inc. pour une valeur nette de 6,8 millions d'euros), aucune dépréciation n'a été enregistrée sur ces actifs. Les hypothèses sous-tendant la valorisation de cette filiale sont principalement la capacité de cette société à monétiser ses activités PlanetArt en général et Mobile-to-Print en particulier. En cas de non réalisation de ces hypothèses, une dépréciation pourrait être enregistrée sur ces actifs.

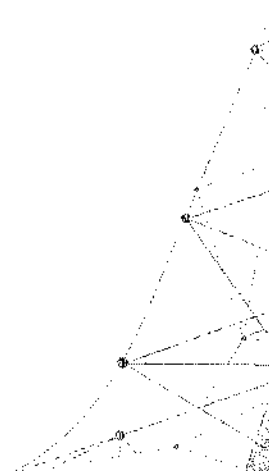
En référence aux règles présentées au § 1.4.2.1.3, le prêt en obligations convertibles a été déprécié.

Le poste « Prêts, autres immobilisations financières » a diminué suite à la restitution du dépôt de garantie sur prêt.

1.4.3.5 AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

1.4.3.5.1 Amortissements

(en milliers d'euros)	Amort. 01/07/2015	Dotations de l'exercice	Reprises, virements de poste à poste	Amortisse- ments 30/06/16
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	88	80		168
Concessions, brevets	7 568	1 879		9 446
Immobilisations corporelles				
Agencements, aménagements et installations	459	47	80	426
Matériel et mobilier de bureau et informatique	935	79	39	975
Total	9 050	2 085	119	11 016





1.4.3.5.2 Dépréciations

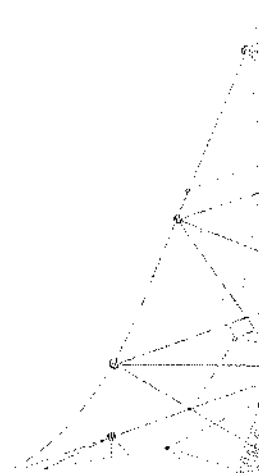
<i>(en milliers d'euros)</i>	Provisions 01/07/2015	Dotations	Reprises	Provisions 30/06/16
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement		65		65
Concessions, brevets	104	420	47	477
Fonds de commerce	6 440	193		6 633
Autres immobilisations incorporelles		642		642
Immobilisations financières				
Titres de participation	63 022	3 400	3 400	63 022
Autres titres immobilisés		145		145
Autres immobilisations financières	2 537	592		3 129
Total	72 103	5 457	3 447	74 113

1.4.3.6 DETAIL DES AUTRES CREANCES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2016
Personnel & organismes sociaux	26
Impôt sur les sociétés (1)	627
Taxe sur la valeur ajoutée	1 408
Autres impôts & taxes	143
Comptes courants Groupe & associés	18 315
Fournisseurs - avoirs à recevoir	479
Créance sur cession (2)	1 089
Divers	25
Total autres créances	22 112

(1) Le poste Impôt sur les sociétés est composé de crédit d'impôt recherche et de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

(2) La créance sur cession est le complément de prix à percevoir dans le cadre de la cession de la filiale Avanquest Publishing Software Ltd. Il est à noter que 0,4 million d'euros est exigible au-delà d'un an.



1.4.3.7 ÉCHÉANCE DES CREANCES

Le montant des créances dont l'échéance est à moins d'un an s'élève à 22 116 milliers d'euros et se décompose en :

- Créances de l'actif immobilisé : 749 milliers d'euros
- Créances de l'actif circulant : 20 424 milliers d'euros dont 8 910 milliers d'euros de créances clients et 8 262 milliers d'euros de comptes courants
- Charges constatées d'avance : 943 milliers d'euros

Le montant des créances dont l'échéance est à plus d'un an s'élève à 17 686 milliers d'euros et comprend :

- Créances de l'actif immobilisé : 6 999 milliers d'euros dont 6 873 milliers d'euros de créances rattachées à des participations
- Créances de l'actif circulant : 10 687 milliers d'euros dont 10 053 milliers d'euros de comptes courants

1.4.3.8 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

(en milliers d'euros)

Au 30/06/2016

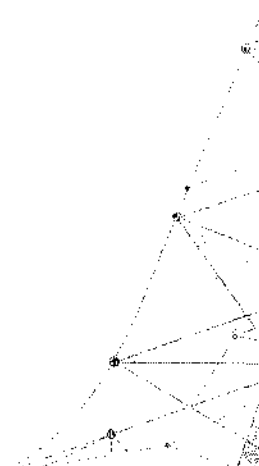
Immobilisations financières	
Intérêts	3
Prêts Effort construction	26
Clients & comptes rattachés	
Factures à établir	202
Autres créances	
Fournisseurs avoirs à recevoir	479
TVA déductible	161
État produit à recevoir	143
Autres postes de créances	25
Total	1 039

1.4.3.9 DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(en milliers d'euros)

Au 30/06/2016

Publicité – Marketing – Communication	46
Redevances	457
Location - Leasing	244
Assurances	38
Maintenance	38
Autres	120
Total Charges constatées d'avance	943





1.4.4 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU PASSIF DU BILAN

1.4.4.1 CAPITAUX PROPRES

1.4.4.1.1 Capital social

Au 30 juin 2016, le capital social de la société Avanquest SA est composé de 375 318 555 actions d'un nominal de 0,1 euro, toutes de même catégorie.

1.4.4.1.2 Évolution du nombre d'actions et du capital social

Au cours de l'exercice, le capital social a évolué comme suit :

	Unités	Montant en euros
Au 30 juin 2015	374 982 555	37 498 256
Création d'actions suite à l'attribution d'actions gratuites	336 000	33 600
Au 30 juin 2016	375 318 555	37 531 856

La variation de capital social sur l'exercice s'explique par :

- l'attribution de 240 000 actions gratuites au profit de Monsieur Thierry Bonnefoi par une décision du Conseil d'Administration du 6 novembre 2014, donnant lieu à l'émission de 240 000 actions nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale constatée par le Conseil d'Administration du 8 octobre 2015 ;
- l'attribution de 96 000 actions gratuites aux salariés de l'entreprise dans le cadre du plan d'actions gratuites approuvé par une décision du Conseil d'Administration du 27 juin 2014.

1.4.4.1.3 Autres titres donnant accès au capital

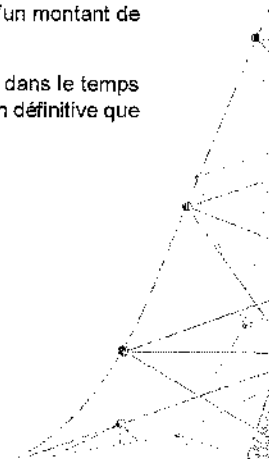
Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2016, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	28/07/2010	29/11/2012	10/12/2013
Nombre de titres autorisés	500 000	900 000	500 000
Date du Conseil d'Administration	04/11/2010	25/07/2013	27/06/2014
Nombre de titres attribués au 30/06/2016	374 500	900 000	390 000
Nombre de bénéficiaires	16	5	81
dont dirigeants	0	5	1
Période d'acquisition	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans
Conditions d'acquisition	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de Bourse	En fonction d'objectifs opérationnels ou de cours de Bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de Bourse
Droits acquis au 30/06/2016	118 250	240 000	96 000
Actions émises au 30/06/2016	118 250	240 000	96 000
Titres potentiels maximum*	245 000	400 000	270 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées.

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options, aux actions gratuites, aux bons de souscription d'actions autorisés et aux obligations convertibles deviennent exerçables et soient exercés, le capital social d'Avanquest serait augmenté d'un montant de 91 500 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 37 531 856 euros à 37 623 356 euros, soit une augmentation de 0,24 % étalée dans le temps entre 2016 et 2018. Il est cependant nécessaire de noter que 100 % des actions gratuites ne seront attribuées de façon définitive que si certains objectifs de croissance de cours de Bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints.



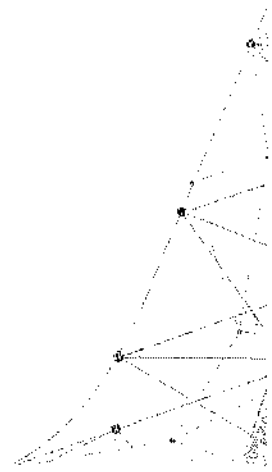


1.4.4.1.4 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Au 30/06/2016

Capitaux propres au 30/06/2015	44 142
Résultat de l'exercice	(15 378)
Provisions réglementées	48
Capitaux propres au 30/06/2016	28 182





1.4.4.2 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Provisions 30/06/2015	Dotations exploit.	Dotations financ.	Dotations exercice	Reprises exploit.	Reprises financ.	Reprises exercice	Utilis- ation	Provisions 30/06/2016
Provisions pour risques de change	634		513			636		536	511
Autres provisions pour risques (1)	1 443	176		305	41		1 136	897	747
Total	2 077	176	513	305	41	636	1 136	1 433	1 258

- (1) Les autres provisions pour risques sont constituées de provisions pour frais de restructuration (147 milliers d'euros), de provisions pour risque lié à des avances sur royalties (404 milliers d'euros), au contrôle fiscal (99 milliers d'euros) et aux retours produits dans le cadre de la procédure du rappel des prises Smart Power (45 milliers d'euros), décrit au § 1.4.7.8.

1.4.4.3 DETTES FINANCIERES

Au 30 juin 2016, l'échéance des dettes financières est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts lignes de crédit	0			
Autres dettes financières	94	94		
Concours bancaires courants	0			
Instruments financiers passifs	0			
Intérêts courus non échus	24	24		
Total	118	118	0	0

1.4.4.3.1 Ligne de crédit

Conformément au plan de restructuration financière, Avanquest a remboursé la dette bancaire résiduelle de 1,6 million d'euros au moment de l'encaissement du prix différé d'Arvix en novembre 2015.

Cette somme avait été versée sur un compte séquestre ouvert à la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de la conciliation, de sorte que ce remboursement n'a eu aucune incidence sur la trésorerie.

1.4.4.3.2 Autres dettes financières

Les autres dettes financières de 94 milliers d'euros sont composées du solde du prêt Oséo innovation pour un montant de 53 milliers d'euros et de comptes courants pour un montant de 41 milliers d'euros.

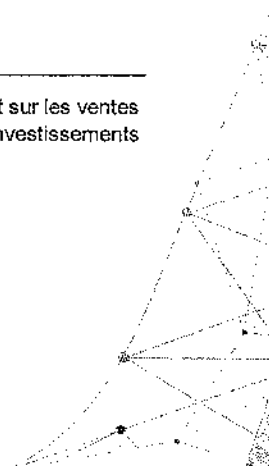
Avanquest a bénéficié au cours de l'exercice d'un abandon de créances de BPI innovation de 230 milliers d'euros représentant le solde d'un prêt pour lequel un constat d'échec technique partiel a été constaté.

1.4.4.4 ECHEANCE DES DETTES

Le montant des dettes à moins d'un an s'élève à 8 226 milliers d'euros et il n'existe aucune dette à plus d'un an.

1.4.4.5 RISQUE DE CHANGE

L'exposition de la Société au risque de change porte principalement sur les comptes courants en devises étrangères et sur les ventes négociées avec les clients en dollars aux États-Unis et en livres en Angleterre diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursement d'emprunts dans cette monnaie.



La Société peut bénéficier de lignes de couverture du risque de change. Chaque année lors de l'établissement du budget, la société peut avoir recours à des instruments de couverture, constitués principalement de ventes à terme destinées à couvrir au minimum le cours du budget. Au 30 juin 2016, aucun instrument de couverture n'a été mis en place.

1.4.4.6 RISQUE DE TAUX D'INTERETS

La société ayant remboursé l'intégralité de sa dette bancaire résiduelle au 19 novembre 2015, le risque de taux d'intérêts est nul.

1.4.4.7 RISQUE SUR LES ACTIONS

La trésorerie de la Société est investie essentiellement en placements monétaires sans risque.

Le 8 mars 2016, la Société a procédé au rachat d'un bloc d'actions au prix unitaire de 0,1097 euro par action pour un montant total de 2,6 millions d'euros. La société a également procédé à l'achat sur le marché de 3 000 000 actions supplémentaires au prix nominal de 0,10 euro. Ainsi, au 30 juin 2016, la Société possède 26 844 791 actions propres, soit environ 7,15 % du capital, sur lesquelles il existe un risque de volatilité.

1.4.4.8 RISQUE DE LIQUIDITE

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

La restructuration financière finalisée en juin 2015 a permis à la Société de se recapitaliser (via une levée de fonds de 34,5 millions d'euros) et d'assainir sa situation financière. Le montant de trésorerie consommé sur l'exercice 2015-2016 est conforme au budget. Le budget de trésorerie à 12 mois, en lien avec le business plan, permet d'assurer la continuité d'exploitation.

1.4.4.9 DETAIL DES CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)

Au 30/06/2016

Emprunts et dettes financières	
Intérêts courus	65
Fournisseurs et comptes rattachés	
Factures à recevoir	1 135
Dettes fiscales et sociales	1 089
Autres dettes	1 764
Total	4 053

1.4.4.10 ÉCARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

NATURE DES ÉCARTS (en milliers d'euros)	Montant Actif - Perte latente	Compensé par couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif - gain latent
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières	216		216	
Sur créances	288		288	2 272
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation	7		7	70
Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL	511		511	2 342

Le montant des gains latents sur créances porte pour 2 214 milliers d'euros sur les avances de trésorerie faites en dollars à sa filiale Avanquest North America pour financer ses investissements de l'activité Impression Digitale et myDevices.

1.4.4.11 TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent principalement aux charges supportées par Avanquest pour le compte de ses filiales et refacturées à l'euro dans le cadre de son exploitation.

1.4.4.12 AUTRES DETTES

Le montant des autres dettes comprend essentiellement les royalties à payer (1 175 milliers d'euros), les retours liés aux activités de négoce (252 milliers d'euros) et les remises de fin d'année « RFA » (205 milliers d'euros).

1.4.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1.4.5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
France	6 847
États-Unis	1 029
Grande-Bretagne	3 887
Allemagne	1 529
Autres pays d'Europe	2 169
Autres pays	2 774
TOTAL	18 235

Il est à noter que le chiffre d'affaires de la vente des prestations de support pour laquelle Avanquest agit en tant qu'apporteur d'affaires est comptabilisé en net depuis le 1^{er} juillet 2015. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014-2015 publié s'élève à 26,7 millions d'euros mais aurait été de 24,6 millions d'euros selon le mode de comptabilisation utilisé pour l'exercice 2015-2016.

1.4.5.2 ANALYSE DU RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est négatif à 0,8 million d'euros, contre une perte de 1,7 million d'euros l'exercice précédent.

Le désendettement total de la Société après le remboursement de prêt résiduel en 2015 a permis de diminuer le poste « Intérêts » d'un montant de 0,7 million d'euros.

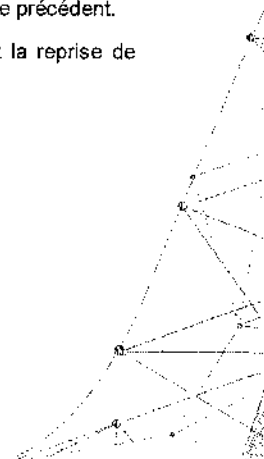
Le résultat financier de l'exercice est principalement composé :

- d'un mali de fusion engendré par la transmission universelle de patrimoine d'EMME SAS pour 2,9 millions d'euros couvert par une provision de 2,4 millions d'euros ;
- du résultat de change net des dotations et reprise de provision pour pertes de change représentant une charge de 0,2 million d'euros ;
- des produits financiers liés à des participations pour 1,2 million d'euros ;
- d'une provision pour dépréciation de compte courant avec les filiales de 1,1 million d'euros.

1.4.5.3 ANALYSE DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel affiche une perte de 10,1 millions d'euros, contre un bénéfice de 2,9 millions d'euros l'exercice précédent.

La cession d'Avanquest Software Publishing Ltd. a dégagé une plus-value nette de 2,4 millions d'euros, incluant la reprise de provision.



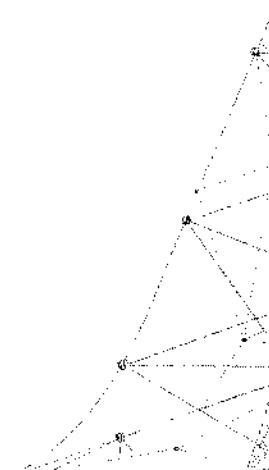
Parallèlement, la société Avanquest SA a finalisé la cession de ProcessFlows Ltd. UK initiée en mai 2015 ce qui conduit à :

- un complément de prix de 0,9 million d'euros dont 0,35 million d'euros avait été comptabilisé en créances lors de la cession ;
- un abandon de toutes ses dettes et créances envers ProcessFlows, générant un produit dans les comptes d'Avanquest SA de 0,3 million d'euros.

La Société a accordé un abandon partiel de compte courant à sa filiale Avanquest North America avec une clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 12 millions de dollars soit 10,8 millions d'euros pour améliorer sa situation bilancielle et aider cette dernière financièrement.

Les autres charges exceptionnelles enregistrées pour une valeur de 3,5 millions d'euros sont couvertes à hauteur de 0,9 million d'euros par une provision, se décomposent principalement en :

- frais d'augmentation de capital (0,1 million d'euros) ;
- frais de cession de filiales (0,4 million d'euros) ;
- de l'abandon de créance en faveur d'Avanquest North America (0,9 million d'euros) concernant les droits d'utilisation de la marque Avanquest (voir § 1.4.1.6) ;
- frais de restructuration financière et opérationnelle (0,5 million d'euros) ;
- et autres charges exceptionnelles (0,7 million d'euros).





1.4.6 NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.4.6.1 CLAUSES DE COMPLEMENT DE PRIX SUR LES ACQUISITIONS ET PARTICIPATIONS

Aucune clause de complément de prix n'est applicable sur les acquisitions effectuées lors des exercices précédents.

1.4.6.2 ENGAGEMENT DE GARANTIES DONNES

Filiale	Date	Nature	Montant	Limite	Durée
Arvix LLC	31-oct-14	Contrat de cession d'actifs	Garantie indemnitaire liée au montant et au caractère du préjudice: Maximum: 22.000.000 euros Minimum: 3.300.000 euros	<u>Violation d'une déclaration ou garantie (autre que les "déclarations fondamentales")</u> : 15% du prix de cession ; <u>Violation d'une obligation pesant sur le Vendeur</u> : 50% du prix de cession ; <u>Violation des "déclarations fondamentales", celles liées aux actifs et responsabilités exclues et aux créances fiscales</u> ; le prix de cession ; <u>En cas de droit pour l'Acheteur à l'obtention d'une compensation équitable ou en cas de fraude</u> : pas de plafond. Prix de cession = 22.000.000 Euros	<u>Toute demande</u> : 1 an à compter de la date de paiement final (devant intervenir dans les 12 mois suivants le Closing, soit au plus tard le 31 octobre 2016) <u>Créance fiscale</u> : 90 jours suivant le closing (soit le 25 janvier 2015) <u>Garantie liée aux "déclarations fondamentales"</u> : 5 ans à compter de la date du closing, soit jusqu'au 31 octobre 2019.
Edition Multimédia Électronique (EMME) - Contrat conclu entre Avanquest Software SA et SPM	17-févr-15	Contrat d'acquisition d'actions	Réduction de prix liée au montant du préjudice	250.000 €, sauf concernant les préjudices liés : (i) aux litiges prud'homaux en cours et ; (ii) au règlement de toute dette fiscale ou sociale dont le fait générateur est antérieur à la date de réalisation ou non révélée à l'Acquéreur préalablement à cette date.	18 mois à compter de la date de réalisation (17 février 2015), soit jusqu'au 17 août 2016 sauf : - en cas de préjudices liés aux litiges prud'homaux : 15 jours ouvrés suivant la décision judiciaire de dernier ressort portant sur le litige prud'homal concerné ; - en cas de préjudices liés aux dettes fiscales ou sociales : 15 jours ouvrés suivant l'expiration de la prescription légale applicable.
ProcessFlows (UK) Limited	29-mai-15	Contrat de cession d'actions	Minimum : 4.000.000 Euros Maximum : 5.350.000 Euros + Intérêts sur maximum 350.000 Euros	Prix versé au vendeur sauf en cas de revendication liée aux créances fiscales, sociales et d'insolvabilité (absence de procédure de redressement judiciaire ou liquidation, absence de requête en vue d'obtenir la nomination d'un liquidateur). Dans ce dernier cas, le montant maximum est de 2.500.000 livres sterling. Plancher: 50.000 livres sterling (sauf en cas de fraude)	<u>Toute demande</u> : 1 an à compter de la date de la réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29 mai 2016 ; <u>Créance fiscale</u> : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29 mai 2022.
Avanquest Software Publishing (UK) Ltd.	30-avr-16	Contrat de cession d'actions	Garantie consentie à hauteur du montant des pertes, garanties, coûts et dépenses dans certains cas prévus par le contrat de cession	750.000 livres sterling, auxquels s'ajoute le montant du prix lié à la clause d'earn out. Plancher: 2.500 livres sterling en cas de mise en jeu pour un motif unique 25.000 livres sterling en cas de mise en jeu pour plusieurs motifs	<u>Toute demande</u> : 2 an à compter de la date de la réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30 avril 2018 ; <u>Créance fiscale</u> : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30 avril 2023.
Carteland	7-févr-14	Contrat de cession d'actions	Réduction de prix liée au montant du préjudice	500.000 Euros (sauf agissements frauduleux ou dolosifs ou non-respect, erreur, inexactitude, omission, caractère non sincère de certaines déclarations et garanties). Plancher: 25.000 Euros.	<u>Déclarations et garanties fiscales et sociales</u> : 1 mois suivant l'extinction de la prescription légale ; <u>Toutes autres déclarations</u> : 18 mois suivant la date de réalisation, soit le 7 août 2015 ; <u>Préjudice Valisette</u> : 1 mois suivant la date de réalisation, soit le 7 mars 2014.
Avanquest UK Limited	30-juin-16	Lettre de confort	N/A	N/A	Jusqu'au 30 juin 2017 au minimum



Avanquest a apporté sa garantie à la banque américaine pour le montant de la ligne de crédit (3 millions de dollars) accordée à sa filiale Avanquest North America et aussi à la banque Cathay pour le nouveau prêt de 2 millions de dollars contracté le 20 mai 2015.

1.4.6.3 NANTISSEMENTS DONNES

Il n'existe plus de nantissemments donnés au 30 juin 2016.

1.4.6.4 ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Avanquest n'a pas d'engagement en matière de crédit-bail.

1.4.6.5 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

À leur départ à la retraite, certains salariés de la société doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. Le montant des engagements de retraite calculé selon la méthode prospective s'élève à 549 milliers d'euros. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	1,05 %
Âge de départ en retraite :	65 ans
Augmentation des salaires :	2 à 5 % suivant l'âge

Compte tenu de la faible moyenne d'âge du personnel, la politique de la Société est de ne pas constituer de provision au titre des droits théoriquement acquis mais de prendre en charge le coût de départ à la retraite effectif des salariés au cours de l'exercice de survenance du départ.

1.4.6.6 ENGAGEMENTS ET GARANTIES REÇUS

Les actionnaires de la société Micro Application Europe ont délivré au bénéfice de la société Avanquest une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la Société et ses filiales au 11 février 2011. Concernant cette garantie, elle est aujourd'hui seulement valable pour tout ce qui concerne les réclamations fiscales dont la prescription aurait une durée supérieure à cinq ans.

Les actionnaires de la société PC Helpsoft ont délivré au bénéfice de la société Avanquest une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société au 31 mars 2011.

Le complément de prix lié à la vente d'Avanquest Software Publishing Ltd., lié aux profits futurs, n'a pas été intégré en comptabilité dans le calcul de la moins-value et sera enregistré en produit le cas échéant si cela se réalise.

Les abandons de créance réalisées par Avanquest SA à l'égard de sa filiale Avanquest North America pour un montant cumulé de 15 millions de dollars (13,7 millions d'euros) font l'objet de clauses de retour à meilleure fortune fonction du niveau de Résultat net d'1 million de dollars.

1.4.7 AUTRES INFORMATIONS

1.4.7.1 EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

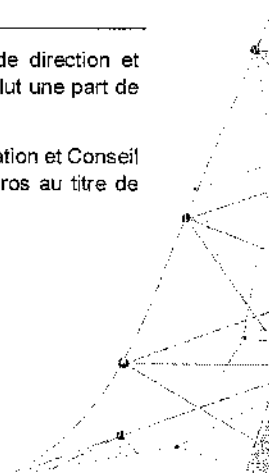
L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à 70 personnes, contre 86 en 2014-2015 soit une diminution de 19 %. La répartition par catégorie s'établit comme suit :

Employés	17
Ingénieurs et cadres	51
Dirigeants	2
TOTAL	70

1.4.7.2 REMUNERATION ALLOUEE AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Le montant global des rémunérations, avantages en nature et honoraires versés aux membres des organes de direction et d'administration de la société Avanquest SA au titre de leurs mandats s'élève à 2,3 millions d'euros. Ce montant inclut une part de rémunération liée à la restructuration financière de juin 2015 mais payée en juillet 2015.

Il a été versé une somme de 116 milliers d'euros au titre des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et Conseil de Surveillance au cours de l'exercice, dont 73 milliers d'euros au titre de l'exercice 2014-2015 et 43 milliers d'euros au titre de l'exercice 2015-2016. Depuis le changement de gouvernance, les jetons de présence sont versés trimestriellement.





1.4.7.3 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

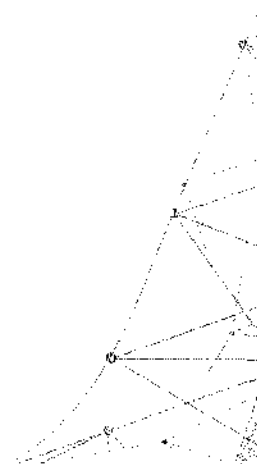
En dehors des rémunérations versées aux membres des organes de Direction et d'administration et des engagements hors bilan, il existe deux autres transactions avec des parties liées : il s'agit de deux abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune au bénéfice de la filiale Avanquest North America réalisés pour un montant total de 13 millions de dollars (11,8 millions d'euros).

1.4.7.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat est de 246 milliers d'euros pour les missions de contrôle légal des comptes et 70 milliers d'euros au titre de missions complémentaires.

1.4.7.5 INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	Liées au 30/06/16	Participation au 30/06/16
Immobilisations financières nettes	8 693	149
Créances nettes	13 413	
Dettes	1 208	
Produits financiers	1 231	7
Charges financières	2 924	





1.4.7.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital social	Capitaux propres hors capital social et avant résultat	Quote-part Dividendes	Val. brute titres val. nette titres	Prêts, avances, cautions	Chiffre d'affaires	Résultat
Avanquest America Inc.				59 824 459	11 119 061		
2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, DE 19808 – États-Unis	24 586 472 (1)	33 962 189 (1)	100 %	3 530 692	-	80 175 895 (2)	5 421 595 (2)
Avanquest Deutschland GmbH				4 456 537	-		
Lochhamer Str. 9 82152 Planegg b. München Allemagne	66 000	(2 888 053)	100 %	-		4 016 283	(93 073)
Avanquest Ibérica SL				10 000	15 469		
Calle Peru 6, Edificios Twin Golf 28290 Las Matas, Madrid - Espagne	10 000	(1 088 569)	100 %	-	-	-	(8 179)
EMME Deutschland			100 % en cours de dissolution	1 1	-		
Lochhamer Str. 9 82152 Planegg b. München Allemagne	76 694	(9 084 267)				-	(58 965)
Avanquest UK Ltd.				1 518 967			
Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY - Royaume-Uni	54 446 (3)	(1 197 164) (3)	100 %	-	-	3 363 185 (4)	(223 684) (4)
PC Helpsoft				876 748			
300 - 848 Courtney Street Victoria BC V8W 1C4 - Canada	14 (5)	(446 064) (5)	100 %	876 748	-	1 097 973 (6)	(105 325) (6)
PARTICIPATIONS							
Antvoice SAS				148 000			
28, rue du Sentier 75002 Paris - France	ND		1,7 %	-			
Mediaclip				741 320	2 827		
30, rue de Serres Terrebonne, J6Y 1W3 - Canada	ND		22 %	146 842			

[1] 1 USD = 0,90074 €

[2] 1 USD = 0,90305 €

[3] 1 GBP = 1,20992 €

[4] 1 GBP = 1,33253 €

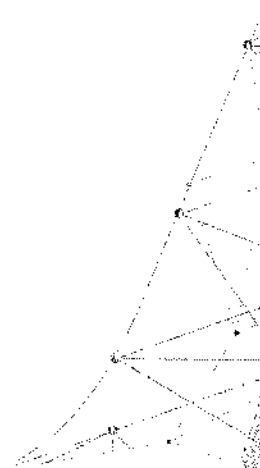
[5] 1 CAD = 0,69522 €

[6] 1 CAD = 0,68405 €

* Données consolidées intégrant les sociétés Avanquest North America Inc, Planet Art UK et Avanquest China. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

ND : non disponible

Avanquest SA est l'entité consolidante du Groupe Avanquest.



1.4.7.7 IMPOTS

1.4.7.7.1 Allègement ou accroissement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	Au 30/06/16	IS et contributions correspondantes*
Provision avance royalties	336	112
Provision perte de change	511	170
Écart conversion passif	2 342	781
Amortissements dérogatoires	(108)	(36)
Déficit reportable	52 398	17 466
Allègement net	55 479	18 493

* Taux d'IS retenu : 33 1/3 %

1.4.7.7.2 Crédit d'impôt recherche

Avanquest a enregistré un crédit d'impôt recherche pour 244 milliers d'euros au titre de l'année calendaire 2015.

1.4.7.7.3 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Avanquest a enregistré au titre de l'année calendaire 2015 un CICE de 70 milliers d'euros, enregistré en déduction des charges de personnel. Le CICE sera utilisé par la Société conformément aux dispositions des textes en vigueur, à savoir : le financement des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, et la reconstitution du fonds de roulement.

1.4.7.8 PROCES ET LITIGES

À l'exception du litige fiscal et de la procédure de retour de produits décrites ci-dessous, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

La Société estime que ce risque n'est pas significatif car les litiges identifiés ont fait l'objet d'une provision dans les comptes de la Société.

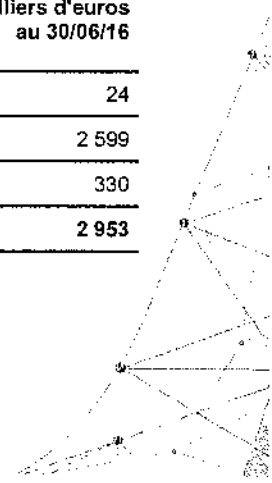
Le 28 juin 2016, le produit « SMART POWER » de la marque Avanquest a fait l'objet d'un signalement de dangerosité en Allemagne pour les consommateurs. Des mesures immédiates de retrait du produit défectueux ont été mises en place par Avanquest et ses filiales européennes afin de garantir la sécurité des personnes, au nom du principe de précaution et bien qu'aucun incident n'ait été reporté. Une procédure de retour de produits a été mise en place par l'entreprise et est toujours en cours. Le risque sanitaire est considéré comme faible dès lors que des moyens d'information des consommateurs ont été mis en œuvre. Le risque judiciaire est également considéré comme faible par la Société. Le coût total de l'opération de rappel des produits est par ailleurs bordé, une provision de 45 milliers d'euros a été passée dans les comptes.

Suite au contrôle fiscal, Avanquest avait reçu une proposition de rectification du montant du CIR. La Société a envoyé ses observations à l'administration. La Société a reçu postérieurement à la clôture la proposition de rectification, et le montant de la notification est légèrement inférieur au montant provisionné au 30 juin 2016.

1.4.7.9 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES EN PORTEFEUILLE

Le nombre d'actions propres acquises entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016 dans le cadre du programme de rachat d'actions propres s'élève à 27 009 818 actions pour 288 501 actions cédées.

Type de valeurs mobilières	Quantité au 30/06/16	Valeur totale d'achat en milliers d'euros	Valeur en milliers d'euros au 30/06/16
Actions propres - Contrat de liquidité	215 000	21	24
Actions propres - Rachat d'actions au nominatif	23 629 791	2 593	2 599
Actions propres - Rachat d'actions au porteur	3 000 000	300	330
Total	26 844 791	2 914	2 953





1.4.8 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

